

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 4 avril 2013

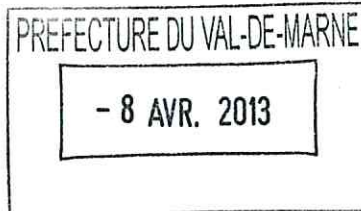
Le quatre avril deux mille treize à dix neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine Amont, légalement convoqué à domicile par écrit le 28 mars 2013, s'est réuni salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville de Choisy-le-Roi, sous la présidence de Daniel DAVISSE.

Étaient présents :

MM. DAVISSE Daniel, AUDOUBERT Alain, GOSNAT Pierre, BOURJAC Jean-Marc, DUCHENE Chantal, KENNEDY Jean Claude, BERNARD Sandrine, LEPRÊTRE Michel, BERNARD Méhadée, TISLER Frédéric, DUBOUCHET Michèle, DIGUET Patrice, ABDOUN CHAREF Slimane, AGIER Isabelle, ARNAUD Anne Marie, ATHÉA Bernard, BEN MOHAMED Khaled, BISMUTH Bernard, BROUTÉ Camille, CASTELNAU Bruno, CHICOT Rémi, COUTHURES Jean, DESABRES DOS SANTOS Maria, EBODE-ONDOBO Bernadette, ETAVE Dominique, GERMA Sophie, GUILLAUME Didier, LECLERCQ Régis, LOICHOT Élisabeth, LORAND Isabelle, LUC Nadine, MARCHAND Romain, MERCIER Denis, PANETTA Tonino, PETER Séverine, POTIER Bertrand, RABARDEL Evelyne, RIVIERE Hervé, SALLY BOUNDE CLEON Mathilde, SPIRO Jacqueline, TAGZOUT Mourad, TMIMI Hocine, VEYRUNES-LEGRAIN Cécile, WOJCIECHOWSKI Bozena

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. BEAUBILLARD Olivier	mandat à Mme WOJCIECHOWSKI Bozena
M. BELL-LLOCH Pierre	mandat à Mme RABARDEL Evelyne
M. BOUYSSOU Philippe	mandat à Mme BERNARD Méhadée
M. BRAHIMI Nadia	mandat à M. ATHEA Bernard
Mme DESPRES Catherine	mandat à M. DIGUET Patrice
M. HAMANI Djamel	mandat à M. SALLY BOUNDE CLEON Mathilde
M. LADIRE Luc	mandat à Mme GERMA Sophie
M. MARTINEZ Pierre	mandat à M. COUTHURES Jean
Mme MASSE Elodie	mandat à M. TISLER Frédéric
Mme TEYSSERON Agnès	mandat à VEYRUNES-LEGRAIN Cécile



ÉTAIENT ABSENTS : MM. RAMAEL Albertino, TROUDI Raoudha

SECRETARE DE SEANCE : Mme BROUTÉ Camille

<u>Conseillers en exercice</u>	<u>56</u>
Présents	44
Représentés	10
Absents	2
<u>Votes</u>	
Pour	50
Contre	4
Abstention	/

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité de la Préfecture de Créteil le

de la publication le

OBJET :

Répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC)

Délibération du Conseil Communautaire du 4 avril 2013
REPARTITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

Exposés des motifs

La communauté d'agglomération Seine-Amont, outre la fiscalité économique qui lui est transférée, se voit attribuer par l'État une recette supplémentaire, la dotation d'intercommunalité. Cette dotation est estimée pour l'heure à 5 421 573 euros. Elle n'a pas encore été notifiée par les services de l'État. Elle est destinée à couvrir les besoins propres de la communauté d'agglomération (salaires, indemnités, frais de gestion, communication, relations publiques...) alors que la fiscalité économique est destinée à couvrir les charges des compétences transférées par les communes.

Après avoir estimé ses dépenses propres, pour cette première année de fonctionnement, il reste de façon prévisionnelle un montant de 2 000 000 euros qui peuvent être répartis entre les communes membres, sous la forme d'une Dotation de solidarité communautaire.

Cette dotation est facultative.

D'après la loi (article 1609 nonies C du code général des impôts), pour la répartition, il faut tenir compte prioritairement de la population ou du potentiel fiscal ou financier par habitant des communes.

Il a été retenu le principe de répartir la dotation selon la population DGF mentionnée sur la dernière fiche DGF reçue par les communes.

La répartition pour 2013 s'effectuerait comme suit :

Commune	Population INSEE 2013	%	DSC
Ivry-sur-Seine	58 189	31.34 %	626 787.00 €
Vitry-sur-Seine	86 210	46.43 %	928 617.00 €
Choisy-le-Roi	41 275	22.23 %	444 596.00 €
TOTAL	185 674	100.00 %	2 000 000.00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu le budget de l'exercice 2013,

Considérant qu'une somme de 2 000 000 € est disponible pour être distribuée aux communes membres,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DÉCIDE

Article 1 : d'instituer au titre de l'exercice 2013 une dotation de solidarité communautaire dont le critère de répartition sera la dernière population DGF connue au 1^{er} janvier 2013.

Commune	Population INSEE 2013	%	DSC
Ivry-sur-Seine	58 189	31.34 %	626 787.00 €
Vitry-sur-Seine	86 210	46.43 %	928 617.00 €
Choisy-le-Roi	41 275	22.23 %	444 596.00 €
TOTAL	185 674	100.00 %	2 000 000.00 €

Article 2 : de verser aux communes membres de la communauté d'agglomération une somme de deux millions d'euros (2 000 000 euros) en fonction des critères de répartition définis ci-dessus.

Article 3 : les crédits seront imputés au chapitre 014, article 73922

Fait et délibéré en séance à Choisy-le-Roi, le 4 avril 2013.



Pour extrait conforme
Président de la Communauté d'Agglomération
Seine Amont
Daniel DAVISSE